

INSTITUT NATIONAL
DE SECURITE SOCIALE
B.P. 1.600 BUJUMBURA
Tél: 22 26 95 02- 22 26 95 05
E-mail:inss@cbinf.com

Cadre réservé à l'INSS
Date de réception:
N° d'affiliation attribué:.....

CARTE D'AFFILIATION

EMPLOYEUR:

dénomination ou raison sociale:.....

Abréviation sous laquelle l'entreprise est généralement connue:.....

Adresse physique complète de l'entreprise ou du

siège d'exploitation:.....

Adresse à laquelle l'employeur désire

recevoir la correspondance:.....

B.P.....

E-mail:..... Tél.....

Date du début d'activité de l'entreprise:.....

Genre d'activité de l'entreprise :.....

Numéro du registre de Commerce:..... NIF.....

Date:.....

Signature et cachet de l'employeur:

- NB: - La carte d'affiliation doit être établie par tout employeur ayant à son service des travailleurs dans les huit jours de la date à partir de laquelle l'employeur ou le siège d'exploitation occupe un ou plusieurs travailleurs.
- Les pièces justifiant l'ouverture de l'entreprise ou son acquisition ainsi que les contrats des travailleurs déjà actifs doivent être annexées.
 - Le numéro d'affiliation attribué doit figurer sur tout document adressé à l'INSS par l'employeur.